OPINION

DE M. L'EVÊQUE D'AUTUN

SUR LA FABRICATION

DES PETITES MONNOIES,

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

L'Assemblée ayant prescrit l'ordre de la discussion relative à la fabrication d'une petite Monnoie, je me bornerai aux réflexions générales qui me paroissent justifier mon opinion, puisque cette opinion elle-même me dispense des détails, & peut accélérer votre décision sur cet objet important.

Quelle est la sorte de petite Monnoie dont il seroit convenable d'ordonner la fabrication dans le moment actuel ? Première question.

Fabriquera-t-on une Monnoie de billon ? Cette

Monnoie fera-t-elle rouge ou d'argent à un bas titre? Admettra-t-on la proportion décimale? Seconde question.

La première me paroîtroit rentrer absolument dans la seconde, si je ne présumois qu'elle porte en même-temps sur la quantité de petite Monnoie qu'il conviendroit de fabriquer. Je dois croire que votre Comité a combiné avec soin les rapports de convenance entre les quantités d'espèces circulantes, & les besoins supplémentaires. Je ne me suis pas livré à ce calcul, sur lequel je n'ai point d'opinion; mais il sera facile d'établir les bases qui pourront déterminer la vôtre.

La seconde question m'occupe seule en ce moment. S'il s'agissoit de l'approfondir dans toutes ses parties, je puiserois mes réflexions dans le savant travail que M. de Mirabeau vient de publier sur les Monnoies; mais je pense que vous devez laisser aux Législatures suivantes l'avantage de profiter de l'Ouvrage qui vient de vous être présenté. Les Savans trouveront à s'y instruire. Des motifs puissans me paroissent vous porter à ce parti. Vous avez jugé qu'il étoit important d'assujétir les mesures d'étendue & de poids à l'unité de mesure linéaire. Déjà l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal & l'Amérique se disposent à adopter la mesure que vous aurez déterminée. Les Compagnies savantes qui fixeront cette unité, choisiront, suivant toute apparence, pour *livre poids* un volume d'une substance homogène, telle que l'eau distillée, en prenant pour

ce volume le cube d'une des divifions décimales de l'unité de mefure linéaire, ou une partie décimale d'un pareil cube. Il eft à defirer que toutes les monnoies d'argent foient des parties décimales de la *livre poids* que l'on aura ainfi fixée. Cette correfpondance des monnnoies avec l'unité de mefure offre de grandes facilités pour les pefées d'argent, pour les calculs monétaires, & pour les comparaifons de l'argent aux objets dont il fert à mefurer la valeur. Il eft permis d'efpérer qu'un fyftême monétaire, fondé fur les rapports les plus commodes & les plus fimples, fera également adopté par les Nations commerçantes de l'Europe, qui ont déjà fait connoître leur vœu fur l'unité de mefures & de poids, & qu'alors il s'établira une monnoie commune dont les avantages feront auffi grands que ceux d'une mefure univerfelle. C'eft un nouveau bienfait qui fera dû au progrès des lumières ; & l'Affemblée Nationale fe priveroit du moyen de le réalifer, fi elle fe livroit à la refonte actuelle des Monnoies.

Cependant, Meffieurs, le befoin actuel de fabriquer une petite Monnoie eft généralement reconnu. Vous avez créé des Affignats, & dès cet inftant vous avez rendu indifpenfable une maffe correfpondante d'efpèces propres à fubdivifer les plus foibles parties de ce nouveau numéraire, qui ne feroient pas affez facilement échangées avec les Monnoies dont la quantité eft devenue infuffifante.

C'eſt à cette conſidération principalement, & uniquement peut-être, que vous devez vous arrêter.

Le point de vue ſous lequel j'enviſage cette queſtion, me diſpenſe d'expoſer les principes généraux, qui d'ailleurs, ſi j'en juge par la controverſe des Ecrits publiés par des perſonnes dont l'opinion doit avoir quelque autorité, ne me paroiſſent pas encore aſſez univerſellement reconnus; mais il en eſt quelques-uns d'inconteſtables dont vous croirez devoir faire l'application aux circonſtances.

Toutes les eſpèces d'un même métal doivent être rigoureuſement dans un rapport de valeur conforme au rapport de leur poids. Toute déviation de ce principe ſeroit une calamité publique, puiſque l'Etranger ou le contrefacteur s'empareroit de toutes les pièces d'un titre ſupérieur, en introduiſant à leur place les pièces qui ſeroient la diviſion des premières.

Second principe également certain. Il faut que la valeur monétaire d'un métal ſe rapproche le plus qu'il eſt poſſible de ſa valeur intrinsèque. C'eſt de cette vérité mieux ſentie de nos jours, que doit ſortir l'aſſentiment général des Nations qui reconnoîtront tous les avantages de l'unité dans le ſyſtême des monnoies, & réduiront ſans doute à une ſeule & unique meſure le ſigne repréſentatif de toutes les autres valeurs. Le billonnage porte avec lui le ca-

raćtère de l'ignorance autant que celui de l'infidélité. Aucun motif ne peut juſtifier le mélange des métaux ; il eſt le ſigne certain de la pauvreté dans les Etats qui aviliſſent par cette opération les pièces de première valeur dans leurs Monnoies ; il eſt le ſigne de l'impéritie dans ceux qui l'introduiſent dans leurs Monnoies ſubalternes. 1°. La proportion preſcrite par la Loi dans le pays qui adopte le bilion, eſt facilement changée : l'eſſai de l'argent à un titre trop bas, eſt toujours incertain, & la modicité de ſa valeur le dérobe à cet eſſai. 2°. Il eſt plus facile d'imiter par d'autres mixtions la couleur & le grain d'un argent de bas alloi, que d'une Monnoie plus pure. 3°. L'argent ainſi falſifié s'uſe & ſe conſomme plus vîte par le frai, & la Monnoie perd alors le peu qu'elle avoit de valeur réelle.

A ces vices du billon ſe joignent d'autres inconvéniens qui frapperont bien autrement l'Aſſemblée Nationale, qu'ils n'auroient intéreſſé les Adminiſtrateurs dans d'autres temps. Les Repréſentans du Peuple ne voudront pas que la claſſe laborieuſe & la moins aiſée de la ſociété reçoive, pour prix de ſon travail, une Monnoie menſongère qui, tôt ou tard altérée par ſon uſage, auroit une valeur intrinsèque fort éloignée de ſa valeur monétaire. Quelle influence une maſſe de billon n'auroit-elle pas ſur les opérations du Commerce ? Comment apprécier les pertes inévitables au moment des re-

fontes, & comment enfin consentir à perpétuer ces discussions populaires causées par l'oblitération des empreintes ? Tels sont les malheurs auxquels la violation de la bonne foi condamne toujours, en dernière analyse, & les hommes & les Gouvernemens qui s'en écartent.

Sans doute il faudra songer à réparer les abus auxquels donne lieu l'altération des pièces actuellement répandues dans la société; mais déjà c'est les atténuer, ces abus, c'est les détruire peut-être, que de se défendre toute opération qui ne serviroit qu'à les multiplier. La plus simple dans son principe, sera la plus utile dans ses effets ; celle qui n'offrira ni prétexte à l'inquiétude ni appât aux contrefacteurs, ni dangers dans ses suites, est celle qu'il vous convient d'adopter : la simplicité des moyens est ici un titre de préférence. N'adoptons point un systême : ne faisons que ce qui est indispensable. Toute grande opération dans les Monnoies ne doit être faite que dans un temps de parfaite tranquillité : elle est sur-tout incompatible avec un papier forcé. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Il n'existe pas assez de pièces de Monnoie pour échanger des écus de 3 & de 6 livres ? Introduites en quantité suffisante, elles faciliteront la circulation habituelle ? — Eh bien ! augmentez le nombre des pièces courantes en argent ; fabriquez des pièces de 24, de 12 & de 6 sols. — Ce métal monnoyé ne comportera pas encore une subdivision suffisante ? — Eh bien ! facilitez

cette ſubdiviſion par une Monnoie de cuivre déjà connue, & que cette Monnoie ſoit dans une relation très-rapprochée de la valeur du métal qui la compoſe. Voilà où ſe bornent vos beſoins; voilà tout ce que vous devez faire. Se permettre toute autre opération, tout amalgame de métaux d'une valeur différente entre eux, ce ſeroit courir une foule de dangers; ce ſeroit prolonger, ce ſeroit accroître les inquiétudes de cette claſſe de Citoyens que vous devez, au contraire, que vous voulez ſecourir. Facilitez-lui tous les moyens d'échange qui doivent le préſerver des pertes, des non-valeurs inévitables dans le cours actuel des Monnoies fictives ou métalliques, & ne vous expoſez pas à l'incertitude & aux craintes de l'opinion que la malveillance alarme avec une ſi dangereuſe facilité.

Quant aux moyens d'exécution, c'eſt toujours au parti le plus ſimple qu'il convient de s'arrêter. Vous voulez vendre les cloches des établiſſemens eccléſiaſtiques que vous avez ſupprimés. Au lieu de priver le Tréſor public des fonds néceſſaires à l'achat des matières & à la fabrication des pièces de monnoie nouvelle, appliquez à cette dépenſe le produit de ces cloches.

Il ſera néceſſaire de faire ſurveiller cette opération; il conviendra de preſcrire aux Municipalités de vérifier le poids des cloches, & de

dresser le Procès-verbal des livraisons qui en seront faites d'après les enchères des acquéreurs auxquels elles seroient remises en donnant par eux caution valable pour la sûreté du paiement.

Vous pourriez ensuite nommer des Commissaires, ainsi que vous en avez nommé pour les opérations de la Caisse d'Escompte ; ils seroient chargés de suivre l'effet des dispositions que vous auriez ordonnées ; & croyez que vous auriez atteint parfaitement le but que vous vous proposez, en accélérant l'émission des pièces de Monnoie attendues avec l'impatience du besoin.

Je sais qu'il vous a été présenté des essais de billon blanc fort supérieurs à tout ce qui a été fait dans ce genre, & qui est le résultat du travail de deux Chymistes habiles, MM. Beuze & Miller. Je rends hommage à cette découverte ; mais je persiste à croire qu'il est impossible d'adopter aucune espèce de Monnoie de bas alloi. Les mêmes Chymistes ont mis sous les yeux de votre Comité des pièces de cuivre extrait du métal des cloches ; de ce métal ductile, ils sont parvenus à faire ces pièces aussi dures que l'acier. Je ferois extrêmement cas de ce procédé, parce que j'y trouve l'avantage précieux de donner à cette Monnoie la dureté qui convient à son usage, au genre & à l'activité de la circulation populaire.

Un de mes vœux feroit de voir concourir à la fabrication de ces Monnoies un autre Artifte qui eft aujourd'hui en Angleterre : il s'appelle Droz. Il y a fabriqué des pièces d'une grande beauté, & j'en ai quelques-unes.

Les anciens priviléges attachés à vos Hôtels des Monnoies, ces priviléges fi long-temps les fléaux des arts, ont exilé fon talent. Toujours, & dans tous les fyftêmes, les Monnoies de cuivre feront néceffaires dans le Royaume. Pourquoi feroient-elles flétries par la négligence de la manufacture monétaire ? Pourquoi la Monnoie du pauvre feroit-elle punie du peu de valeur de fon métal ? Le don de la charité ne peut-il pas auffi porter l'empreinte de l'induftrie ?

Je demande donc qu'il foit réfervé aux Légiflatures fuivantes de déterminer toute opération relative à la refonte des Monnoies.

Qu'il foit fabriqué en quantité fuffifante & déterminée des pièces de 24, de 12 & de 6 fols, au titre des écus de 6 & de 3 livres.

Qu'il foit fur le champ procédé à la vente, par enchère, des cloches des établiffemens fupprimés ; que le prix de ces cloches foit payé en Monnoie de cuivre au Tréfor public, d'après le Règlement qui fera fait par les Commiffaires que vous nommerez à cet effet.

Que cette nouvelle Monnoie, dans la meſure qui aura été indiquée, ſoit de cuivre pur, & taillée en pièces d'un ſol, de deux liards & d'un liard.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.